

Magazine HAITI-ESPOIR

Revue de l'actualité nationale et internationale



Tel (+509) 3475 1155 / 5622 0262

ONU/Haïti :

Embargo sur les armes et sanctions ciblées



Environnement

Migration climatique : le défi oublié des Contributions déterminées au niveau national



Médecine

Diagnostic et traitement des fibromes utérins



**Dans la
diaspora**

Quand Rutshelle Guillaume fait salle comble à Boston



Mercy Suoyo
MISS EARTH
NIGERIA 2026

SOCIÉTÉ

Le droit des femmes à
l'égalité : une obligation de
l'état haïtien, non une faveur



Dabilo Moses
MISS UNIVERSE
BOTSWANA 2026

LA COMMUNE DE PORT-AU-PRINCE PEUT-ELLE ENCORE ÊTRE RAFISTOLÉE?

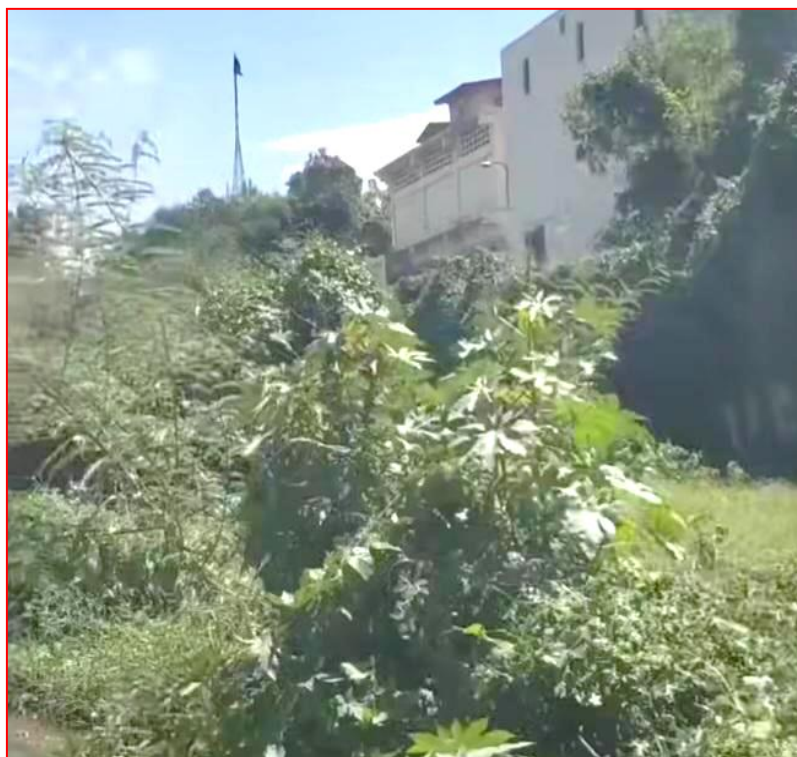


Rue du Magasin de l'Etat

C'est la question qui vient évidemment à l'esprit face aux "efforts dans le mal" bien encourageables réalisés par la commission communale de Port-au-Prince dans ce qui reste d'infrastructures urbaines au "Bas de la ville". <<Personne ne coud un morceau de tissu neuf sur un vieil habit, car la pièce ajoutée arrache une partie de l'habit et la déchirure devient pire", disent les Évangiles selon Luc, Marc et Matthieu. Loin de décourager les travaux de réhabilitation de la municipalité, ces propos entendent plutôt à aviser que pour la Port-au-Prince d'autrefois, sa mauvaise organisation proverbiale, ses vétustés, ses "cours des miracles", ses bidonvilles crasseux et pouilleux, ce doit être "fini !". Le "filtre rose de la mémoire", qui porte à se souvenir des seuls bons moments, n'aurait dû nous donner la nostalgie d'un mauvais passé !

La modernisation de nos villes et surtout de la capitale, qu'on aurait dû réaliser de bon gré longtemps déjà, nous rattrape sous les secousses de la nature, et la mitraille, les torches et les coups de massue des hommes.

La capitale de la République d'Haïti, qu'on dénomme habituellement sous l'appellation de "Port-au-Prince", ne se résume plus à la seule commune de Port-au-Prince depuis l'élévation des agglomérations de Delmas et de Carrefour au rang de commune le 15 Décembre 1982, puis



Le Pénitencier National

celles de Tabarre et de Cité Soleil, le 13 Mai 2002. Aujourd'hui, la capitale se réfère en fait à la conurbation métropolitaine regroupant les communes de Port-au-Prince, Delmas, Pétiön-Ville, Carrefour, Tabarre et Cité Soleil, même si le Gouvernement, le Parlement, la Cour Suprême et les quartiers administratifs siégeaient au cœur de la commune de Port-au-Prince.

Cette aire métropolitaine a subi durant les 20 dernières années des événements qui ont mis à nu l'urgente nécessité de la reconstruire et la remodeler, parmi lesquels :

- ladite "opération Bagdad", ces violences politiques de 2005 ayant suivi la chute de la deuxième Présidence de Jean-Bertrand Aristide ;
- le séisme dévastateur du 12 Janvier 2010 qui avait causé près d'un demi-million de morts, rasé ou endommagé 90% des édifices, et laissé 1.4 million de personnes sans-abri. Que fallait-il de plus pour refaire cette ville déjà détruite ?
- Les violences des gangs en 2015, et
- Le contrôle de la majeure partie de l'aire métropolitaine par des groupes armés y instituant presque un gouvernement parallèle depuis avril 2024.

Le mal s'avère si profond que les institutions publiques, le commerce, les industries et une bonne partie de la population, ont fui ces "nouveaux territoires" où la nature a fini par reprendre ses droits. Là où grouillaient

auparavant toutes sortes d'activités humaines, des arbres, des lianes, des animaux ont remplacé les hommes, donnant ainsi l'image de zones sauvages en plein milieu "urbain".

À vrai dire, ce n'est que le dernier coup de boutoir, car la ville de Port-au-Prince faisait déjà face au mal développement. La vétusté de ses édifices, l'urbanisation

Aujourd'hui, il est pathétique de voir les édiles de la commune de Port-au-Prince se débattre comme un diable coincé dans un bénitier, pour que la vie économique et culturelle y reprenne ses droits. On ne peut que saluer la bonne volonté et la persévérance de cette municipalité qui n'entend point baisser les bras. Néanmoins, il est des cadavres qu'on ne saurait ressusciter. Le vaste chantier de modernisation de la capitale, dont on ose croire qu'il n'est pas trop lointain, concernerait surtout la commune de Port-au-Prince, mais sans laisser de côté le reste de la zone métropolitaine. À ce compte, des processus d'expropriation pour cause d'utilité publique au centre-ville avaient été déjà mis en branle sous les présidences de René Préval et ses successeurs. Vu l'ampleur des dégâts et de l'abandon généralisé des quartiers résidentiels, commerciaux et administratifs, le périmètre d'expropriation devrait s'étendre à un espace beaucoup plus large.

Dans les Caraïbes et même dans tout l'hémisphère occidental, Haïti affiche la plus faible espérance vie à la naissance (68 ans pour les femmes et 62 ans pour les

sauvage, le manque de services sociaux, le manque ou l'absence d'aménagement, etc. crevaient les yeux.

Alors que la situation était de loin bien meilleure, dans les années 1980, les autorités gouvernementales optèrent déjà pour la construction d'une "New Port-au-Prince". Un rêve qui n'a jamais pu être réalisé en raison du manque de financements.

hommes, moyenne 65 ans), alors que la moyenne mondiale est de 73 ans. Pourtant, les Haïtiens, dans leur indolence, ne se pressent jamais ; à croire qu'ils vivraient les 950 ans de Noë.

Il est inconcevable que 17 ans après le séisme dévastateur de Janvier 2010, les activités de modernisation de la capitale d'Haïti ne soient pas encore réalisées, encore moins lancées :

- la déclaration d'utilité publique ;
- la délimitation de la zone concernée ;
- l'expropriation des riverains ;
- et le début des travaux.

À ce rythme les générations de 1960 et de 1980 ont très peu de chance de voir une amorce de la nouvelle Haïti. Ce serait bien dommage.

Magazine "HAITI-ESPOIR"

Magazine HAITI-ESPOIR

**IDENTIFIER
LES PROBLÈMES**

**DÉTERMINER LEURS
CONSÉQUENCES;**

**RECHERCHER
LEURS CAUSES;**

**SENSIBILISER LES GENS ET
LES MOBILISER
AUTOUR DES
SOLUTIONS.**

GÉNÉRIQUE

DIRECTEUR

Me Jean Hénoc Faroul

RÉDACTION

Me Manfred Siméon

Me Jean Hénoc Faroul

Bernadel Joseph

Martine Milard

Homère Jean

Mutchi Obas

Yves Junior Vancol

Moïse Charles

Alex Calas

MARKETING ET DISTRIBUTION

Jean Eudes Pierre Jean

ART GRAPHIQUE

Alexis Jean Billy



Embargo sur les armes et sanctions ciblées



Depuis 2022, le Conseil de sécurité des Nations Unies a mis en place un régime de sanctions inédit visant à répondre à la crise multidimensionnelle qui secoue Haïti. Face à l'expansion des gangs armés, à l'augmentation du trafic d'armes, aux violations des droits humains et aux soupçons de collusion entre certains acteurs politiques, économiques et les bandes criminelles, l'ONU a créé un dispositif de sanctions destiné à restaurer la stabilité et à combattre l'impunité.

La création du Comité des sanctions

Le régime actuel trouve son origine dans la résolution 2653 adoptée le 21 octobre 2022 par le Conseil de sécurité. Cette résolution a créé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, chargé de surveiller l'application des sanctions et d'identifier les personnes ou entités qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du pays.

Le Comité est composé des quinze membres du Conseil de sécurité et bénéficie de l'appui d'un Groupe d'experts chargé d'enquêter sur les réseaux criminels, le trafic illicite d'armes, le financement des gangs et les violations des sanctions.

Le renouvellement des sanctions en 2026

Dans un contexte de détérioration persistante de la sécurité en Haïti, le Conseil de sécurité a adopté, le 14 octobre 2026, la résolution 2831 renouvelant pour une année supplémentaire le régime de sanctions contre Haïti. Cette résolution prolonge également de 13 mois le mandat du Groupe d'experts chargé d'assister le Comité des sanctions.

Cette décision confirme la volonté de la communauté internationale de maintenir une pression soutenue sur les acteurs responsables de l'insécurité et de l'instabilité politique du pays. La résolution reconduit les principales mesures déjà en vigueur, notamment l'embargo sur les armes, les interdictions de voyager et le gel des avoirs visant les individus et organisations jugés responsables de menaces à la paix et à la stabilité.

L'embargo sur les armes : une priorité stratégique

L'une des mesures les plus importantes du régime de sanctions est l'embargo sur les armes. Initialement ciblé, cet embargo a été renforcé au fil des années pour couvrir l'ensemble du territoire haïtien.

L'objectif est de limiter l'approvisionnement des groupes armés qui contrôlent aujourd'hui plusieurs quartiers de Port-au-Prince et de nombreuses zones stratégiques du pays. Selon les rapports des Nations Unies, le trafic d'armes et de munitions demeure l'un des principaux facteurs alimentant l'expansion de la violence des gangs.

La résolution 2831 reconduit ainsi les restrictions sur :

- la fourniture d'armes et de munitions ;
- les équipements militaires et paramilitaires ;
- l'assistance technique liée aux activités militaires ;
- les financements destinés à l'acquisition ou à l'entretien d'armements.

Toutefois, certaines exemptions demeurent possibles pour les opérations approuvées par l'ONU ou destinées aux forces de sécurité autorisées par le Gouvernement haïtien.

Page suivante

Les sanctions contre les personnalités politiques et économiques

Le régime de sanctions ne cible pas uniquement les chefs de gangs. Il vise également toute personne ou entité soupçonnée:

- de financer des groupes armés ;
- de faciliter le trafic d'armes ;
- de contribuer à l'instabilité politique ;
- de soutenir des activités criminelles ;
- de participer à des violations graves des droits humains.

Les mesures imposées comprennent notamment :

- le gel des avoirs financiers ;
- l'interdiction de voyager ;
- l'interdiction de recevoir un soutien économique ou financier international.

Parmi les individus désignés figure notamment Jimmy Chérizier, alias « Barbecue », considéré comme l'un des principaux chefs de gangs du pays. Son inscription sur la liste des sanctions est liée à son implication présumée dans des actes de violence, des atteintes aux droits humains et des actions menaçant la stabilité nationale.

Les rapports récents du Groupe d'experts évoquent également des préoccupations concernant des cas de corruption, de malversation des ressources publiques et l'existence de liens présumés entre certains acteurs politiques, économiques et groupes armés, renforçant ainsi les appels à un élargissement de la liste des personnes sanctionnées.

Le rôle du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts constitue l'un des piliers du dispositif onusien. Son mandat, prolongé de 13 mois par la résolution 2831, consiste notamment à :

- enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes ;
- identifier les réseaux de trafic d'armes et de munitions ;

-documenter les activités criminelles menaçant la stabilité du pays ;

-analyser les cas présumés de corruption ou de détournement de ressources publiques ;

-soumettre des recommandations au Comité des sanctions.

La Force de répression des gangs et les défis persistants

En parallèle, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2829 à la fin du mois de septembre 2026 afin de proroger de six mois le mandat de la Force de répression des gangs (FRG), dans le cadre du soutien international à la lutte contre les groupes armés.

Malgré ces efforts, les Nations Unies continuent d'exprimer leur vive préoccupation face :

- à l'insécurité chronique ;
- aux déplacements massifs de populations ;
- à la malnutrition affectant les enfants ;
- aux attaques répétées contre les communautés ;
- à la fragilité des institutions démocratiques ;
- aux retards dans le processus électoral.

L'ONU souligne également l'importance du travail du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour accompagner les réformes institutionnelles indispensables

au rétablissement durable de la paix.

Quatre ans après la création du régime de sanctions, le Comité des sanctions de l'ONU demeure un acteur central de la stratégie internationale en Haïti. En combinant embargo sur les armes, gel des avoirs, interdictions de voyager et enquêtes du Groupe d'experts, les Nations Unies cherchent à affaiblir les réseaux criminels et leurs soutiens politiques ou économiques.

Toutefois, la communauté internationale reconnaît que les sanctions ne constituent pas une solution suffisante à elles seules. Leur efficacité dépendra de la capacité des institutions haïtiennes à se renforcer, de la lutte contre la corruption, de la réduction des trafics transnationaux et de la mise en place d'un dialogue politique inclusif permettant de restaurer durablement l'État de droit en Haïti.

Magazine 'HAITI-ESPOIR'

Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR Confiez-nous vos publicités

Nous avons un lectorat de plus de 20 mille membres répartis à travers Haïti, les États-Unis, le Canada, la France, la République Dominicaine, les Antilles et l'Afrique.

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook: Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262



Ancien Sénateur Anacacis Jean Hector

Le Père de la Réconciliation nationale

Co-inspirateur de la méthode des

4R

face à la crise de l'insécurité en Haïti.

**(4R = Réhabilitation – Réinsertion –
Réparation – Réconciliation nationale)**

Migration climatique : le défi oublié des Contributions déterminées au niveau national (CDN)

Par Moïse CHARLES



Photo :AL24News

Quand le climat devient un facteur de mobilité humaine

La crise climatique ne se résume plus à une augmentation des températures ou à une multiplication des catastrophes naturelles. Elle transforme progressivement les modes de vie, fragilise les économies locales et pousse des millions de personnes à quitter leur lieu de résidence. Sécheresses prolongées, inondations, érosion côtière, salinisation des terres agricoles et raréfaction des ressources en eau figurent désormais parmi les principales causes des déplacements de populations observés dans plusieurs régions du monde. Les impacts du changement climatique renforcent les vulnérabilités existantes et contribuent aux migrations et aux déplacements humains.

Face à cette réalité, la migration climatique s'impose

progressivement comme une question centrale des politiques d'adaptation. Pourtant, elle demeure encore insuffisamment intégrée dans de nombreuses stratégies climatiques nationales. Or, au moment où les États actualisent leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN), principal instrument de mise en œuvre de l'Accord de Paris, la prise en compte de cette problématique devient plus nécessaire que jamais. Les CDN constituent le cadre à travers lequel les pays définissent leurs engagements pour lutter contre le changement climatique et renforcer la résilience de leurs populations.

Une problématique appelée à prendre de l'ampleur

Pendant longtemps, les discussions climatiques ont essentiellement porté sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur les mesures techniques d'adaptation. Aujourd'hui, un changement de perspective s'opère. Les experts reconnaissent de plus en plus que les conséquences sociales du dérèglement climatique méritent une attention similaire à celle accordée aux infrastructures, à l'énergie ou

à l'agriculture.

Lorsqu'une sécheresse détruit les récoltes pendant plusieurs années consécutives, lorsque des inondations rendent des quartiers inhabitables ou lorsque l'érosion emporte progressivement les terres côtières, les populations concernées n'ont souvent d'autre choix que de se déplacer. Dans certains cas, il s'agit de migrations saisonnières ou

temporaires. Dans d'autres, les départs deviennent permanents.

Cette mobilité humaine représente désormais un enjeu stratégique pour les gouvernements. Une étude récente

montre que la mobilité humaine apparaît de plus en plus dans les CDN, même si peu de pays ont encore défini des mesures concrètes pour répondre à ses conséquences ou exploiter son potentiel comme stratégie d'adaptation.

Le contexte haïtien

En Haïti, les effets du changement climatique ne relèvent plus d'un scénario futur. Ils se manifestent déjà à travers la fréquence accrue des inondations, des sécheresses, des cyclones, de l'érosion côtière et de la dégradation accélérée des bassins versants. Chaque catastrophe naturelle fragilise davantage les communautés, détruit les moyens de subsistance et oblige de nombreuses familles à quitter leur lieu de résidence.

Dans plusieurs communes côtières, les populations voient progressivement leurs terres agricoles disparaître sous l'effet de l'érosion et de la montée des eaux. Dans les régions affectées par la sécheresse, notamment dans certaines zones du Nord-Ouest et de l'Artibonite, la diminution de la disponibilité en eau compromet les activités agricoles et accentue la précarité économique. Face à cette situation, la migration devient souvent une stratégie de survie.

Pourtant, les débats nationaux sur le climat ont longtemps privilégié les questions environnementales et énergétiques, sans toujours accorder une attention suffisante aux conséquences humaines des changements climatiques. Or,

la mobilité des populations est désormais l'un des indicateurs les plus visibles de la vulnérabilité climatique du pays.

Le pays fait face à une double vulnérabilité. D'une part, il est fortement exposé aux phénomènes climatiques extrêmes. D'autre part, les difficultés socio-économiques limitent la capacité des communautés à s'adapter aux chocs environnementaux. Cette combinaison crée un contexte favorable aux déplacements internes de populations et à l'exode vers les centres urbains.

Or, lorsqu'une famille abandonne une zone rurale parce que les récoltes sont détruites par la sécheresse ou parce que son habitation est régulièrement inondée, il ne s'agit pas uniquement d'un problème social. Il s'agit également d'un enjeu climatique qui devrait être pris en considération dans les politiques nationales d'adaptation.

À l'heure où la communauté internationale appelle les États à renforcer leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN), Haïti dispose d'une occasion stratégique pour intégrer pleinement cette problématique dans sa politique climatique.

Pourquoi les CDN doivent intégrer la migration climatique ?

L'actualisation des CDN offre une opportunité unique pour anticiper les défis liés aux déplacements de population induits par le climat.

D'abord parce que la migration climatique constitue un indicateur de vulnérabilité. Lorsqu'un territoire ne parvient plus à garantir l'accès à l'eau, à la production agricole ou à des conditions de vie sécurisées, les déplacements deviennent souvent le symptôme d'une dégradation plus profonde des capacités d'adaptation des communautés.

Ensuite, parce que les mouvements de population génèrent leurs propres défis. Les zones d'accueil doivent pouvoir absorber une demande accrue en logement, en eau potable,

en services sanitaires, en éducation et en emplois. Sans une planification adéquate, ces déplacements risquent d'accentuer les tensions sociales et la pression sur les ressources naturelles.

Enfin, intégrer la migration climatique dans les CDN permet d'améliorer la cohérence des politiques publiques. Les enjeux de mobilité concernent simultanément l'environnement, l'aménagement du territoire, la protection civile, l'agriculture, les ressources en eau, la santé et le développement local. Une approche intersectorielle devient donc indispensable.



Photo : Ariana Cubillos

Un enjeu majeur pour les pays les plus vulnérables

Les pays en développement sont particulièrement concernés. Bien qu'ils contribuent relativement peu aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, ils subissent souvent les conséquences les plus sévères du changement climatique.

En Afrique de l'Est et australe, plusieurs États ont déjà commencé à intégrer les questions de mobilité humaine dans leurs CDN révisées. Des pays comme le Burundi, le Rwanda, Djibouti ou encore le Mozambique reconnaissent désormais que les déplacements liés aux inondations, aux sécheresses ou à la dégradation environnementale doivent être pris en compte dans la planification climatique nationale.

Cette évolution témoigne d'une prise de conscience

Transformer un risque en opportunité d'adaptation

L'une des évolutions les plus intéressantes du débat international concerne le regard porté sur la migration climatique. Longtemps perçue uniquement comme un problème à résoudre, elle est désormais considérée par certains acteurs comme une stratégie potentielle d'adaptation lorsqu'elle est volontaire, organisée et accompagnée par des politiques publiques appropriées.

Une migration bien planifiée peut permettre aux ménages de diversifier leurs sources de revenus, d'accéder à de nouvelles opportunités économiques et de réduire leur exposition aux risques climatiques. Cette approche suppose toutefois une gouvernance efficace, des investissements ciblés et un encadrement institutionnel solide.

Les CDN pourraient alors inclure des mesures telles que :

- le renforcement des systèmes d'information sur les migrations climatiques ;
- la cartographie des zones à risque ;
- l'aménagement de territoires résilients ;
- le développement d'infrastructures adaptées ;
- la protection des moyens de subsistance des populations vulnérables ;
- l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- la mise en place de mécanismes de relocalisation planifiée lorsque cela devient nécessaire.

Des défis encore nombreux

Malgré les progrès observés, plusieurs obstacles demeurent :

Le premier défi concerne la disponibilité des données. De nombreux pays manquent encore d'informations fiables permettant d'établir clairement les liens entre changement climatique et déplacements de populations.

Le second défi est institutionnel. Les questions relatives au climat, à la migration, à la protection civile et à

croissante : les politiques climatiques du futur devront être capables de gérer non seulement les risques environnementaux, mais également les transformations démographiques qu'ils provoquent.

Pour Haïti, cette question revêt une importance particulière, crée des conditions propices aux déplacements internes de populations. Dans plusieurs régions, les effets combinés de la vulnérabilité environnementale et de la fragilité socio-économique renforcent les pressions migratoires. La mise à jour de la CDN pourrait ainsi constituer une occasion stratégique pour intégrer davantage les questions de mobilité humaine dans les politiques d'adaptation et de résilience.

l'aménagement du territoire relèvent souvent d'administrations distinctes, dont les mécanismes de coordination restent parfois insuffisants.

Enfin, le financement constitue une contrainte majeure. Les investissements nécessaires pour renforcer la résilience des communautés exposées dépassent souvent les capacités budgétaires nationales. L'intégration de la migration climatique dans les CDN pourrait néanmoins faciliter la mobilisation de financements internationaux dédiés à l'adaptation et à la résilience.

Vers une nouvelle génération de CDN

À mesure que les impacts du changement climatique se font sentir, la migration climatique cesse d'être un sujet marginal pour devenir une composante essentielle de la planification du développement durable.

Les CDN de nouvelle génération devront aller au-delà des objectifs classiques de réduction des émissions et intégrer pleinement les dimensions humaines de la crise climatique. Anticiper les déplacements, protéger les populations vulnérables, renforcer les capacités d'adaptation locales et planifier l'avenir des territoires constituent désormais des impératifs stratégiques.

Au fond, la migration climatique n'est pas seulement une question de mobilité. Elle révèle la capacité des sociétés à s'adapter à un monde en transformation. Pour les décideurs publics, l'enjeu consiste désormais à faire des CDN non seulement des instruments de lutte contre le changement climatique, mais également de véritables outils de résilience humaine, territoriale et sociale.

Moïse CHARLES,

Ingénieur en Environnement;

Spécialiste en Gestion et Sécurité de l'Eau,

Spécialiste en Migration Climatique.

Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR

Confiez-nous vos publicités

Nous avons un lectorat de plus de 20 mille membres répartis à travers Haïti, les États-Unis, le Canada, la France, la République Dominicaine, les Antilles et l'Afrique.

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook: Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

DES FIBROMES UTÉRINS

Par Dra. Yoania Vinent Danger



Les *fibromes utérins*, également appelés *léiomyomes* ou *myomes*, sont des tumeurs bénignes des muscles lisses qui se développent à partir du myomètre, la couche musculaire de l'utérus. Ces tumeurs sont composées de faisceaux entrelacés de cellules musculaires lisses, mêlés à des quantités variables de tissu conjonctif fibreux, et sont sensibles aux hormones, notamment aux œstrogènes et à la progestérone. Bien que bénins, les fibromes sont biologiquement actifs et leur taille et leur composition peuvent varier tout au long de la vie reproductive d'une femme. Les fibromes figurent parmi les pathologies gynécologiques les plus fréquentes et touchent une proportion importante de femmes à la cinquantaine. Ils sont souvent découverts fortuitement lors d'examens pelviens de routine ou d'examens d'imagerie, mais leur pertinence clinique est très variable. Les fibromes diffèrent considérablement par leur taille, leur distribution anatomique, leur vascularisation et leur dynamique de croissance, ce qui peut affecter les structures pelviennes environnantes et influencer la prise de décision clinique.

La prise en charge des fibromes utérins

La prise en charge des fibromes utérins est hautement individualisée et dépend de plusieurs facteurs, notamment l'âge de la patiente, son profil hormonal, sa parité, ses objectifs de fertilité, la gravité des symptômes, les comorbidités et la relation anatomique du fibrome avec la cavité utérine ou les organes adjacents. Une approche multidisciplinaire peut être nécessaire pour optimiser les soins, faisant appel à l'expertise de chirurgiens gynécologues, d'endocrinologues de la reproduction et de radiologues. Les fibromes sont de taille et de nombre variables. Vous pouvez avoir un seul fibrome ou plusieurs. Certaines de ces tumeurs sont trop petites pour être visibles

à l'œil nu. D'autres peuvent atteindre la taille d'un pamplemousse, voire plus. Un gros fibrome peut affecter l'intérieur et l'extérieur de l'utérus. Dans des cas extrêmes, certains fibromes deviennent si volumineux qu'ils remplissent le bassin ou la région abdominale. Ils peuvent donner l'apparence d'une grossesse. De nombreuses femmes ont des fibromes utérins à un moment ou un autre de leur vie. Cependant, il est possible de ne pas le savoir car ils sont souvent asymptomatiques. Votre professionnel de santé peut découvrir des fibromes lors d'un examen pelvien ou d'une échographie de grossesse.

La cause exacte des fibromes utérins

La cause exacte des fibromes utérins demeure inconnue, mais plusieurs facteurs contributifs ont été identifiés.

Facteurs hormonaux : Les œstrogènes et la progestérone favorisent la croissance des fibromes. Ces derniers diminuent souvent de volume après la ménopause en raison de la baisse des taux hormonaux.

Prédisposition génétique : Des antécédents familiaux de fibromes augmentent le risque d'en développer.

Facteurs de croissance : Certaines protéines impliquées dans la croissance et la réparation des tissus peuvent contribuer au développement des fibromes.

Facteurs liés au mode de vie et à l'environnement : L'obésité, l'hypertension artérielle, l'alimentation et la précocité des menstruations sont associées à un risque accru.

Page suivante

Les fibromes contiennent davantage de cellules liées aux œstrogènes et à la progestérone que les cellules musculaires utérines normales. Les fibromes ont tendance à diminuer de volume après la ménopause en raison de la chute des taux hormonaux.

Autres facteurs de croissance : Des substances qui aident l'organisme à maintenir les tissus, comme le facteur de croissance analogue à l'insuline (IGF-1), peuvent influencer la croissance des fibromes.

Matrice extracellulaire : Il s'agit du matériau qui assure la cohésion des cellules, à la manière du ciment entre les briques. La matrice extracellulaire augmente dans les fibromes, leur conférant un aspect fibreux. Elle stocke également des facteurs de croissance et induit des modifications biologiques au sein même des cellules. Les médecins pensent que les fibromes utérins se développent à partir d'une cellule souche du tissu musculaire lisse de l'utérus. Cette cellule se divise à plusieurs reprises et, avec le temps, forme une masse ferme et élastique, distincte des tissus environnants.

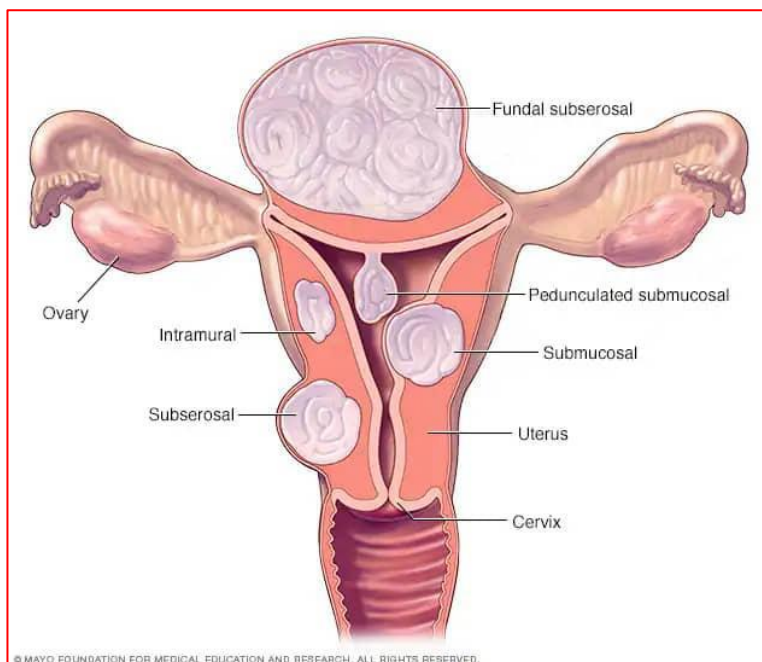
La croissance des fibromes utérins est variable : ils peuvent croître lentement ou rapidement, ou rester stables. Certains fibromes connaissent des périodes de croissance

rapide, tandis que d'autres diminuent spontanément. Les fibromes qui se forment pendant la grossesse peuvent diminuer ou disparaître après l'accouchement, lorsque l'utérus retrouve sa taille normale. Outre l'âge de procréer, les facteurs de risque connus des fibromes utérins sont peu nombreux. Parmi ceux-ci, on peut citer l'origine ethnique. Toutes les femmes en âge de procréer peuvent développer des fibromes. Les personnes noires sont plus susceptibles d'en développer que les personnes d'autres groupes ethniques. Elles développent des fibromes plus jeunes que les personnes blanches. Les personnes à peau claire sont plus susceptibles d'avoir davantage de fibromes, ou des fibromes plus volumineux, accompagnés de symptômes plus marqués.

Antécédents familiaux : si votre mère ou votre sœur a eu des fibromes, votre risque d'en développer est plus élevé.

Autres facteurs : des premières règles avant l'âge de 10 ans ; l'obésité ; un faible taux de vitamine D ; une alimentation riche en viande rouge et pauvre en légumes, fruits et produits laitiers ; et la consommation d'alcool, y compris de bière, semblent augmenter le risque de développer des fibromes.

Les symptômes du fibrome utérin :



De nombreuses femmes atteintes de fibromes utérins ne présentent aucun symptôme. Chez celles qui en présentent, les symptômes peuvent varier en fonction de la localisation, de la taille et du nombre de fibromes. Les symptômes les plus fréquents des fibromes utérins sont : des règles abondantes ou douloureuses ; des règles plus longues ou plus fréquentes ; une sensation de pesanteur ou des douleurs pelviennes ; des envies fréquentes ou des difficultés à uriner ; un gonflement de l'abdomen ; de la constipation ; et des douleurs abdominales ou lombaires, ou des douleurs pendant les rapports sexuels. Dans de rares cas, les fibromes peuvent provoquer des douleurs soudaines et intenses lorsque leur vascularisation est insuffisante et qu'ils commencent à se nécroser. Les fibromes sont généralement classés selon leur localisation. Les fibromes intramuraux se développent à l'intérieur de la paroi musculaire de l'utérus. Les fibromes sous-muqueux font saillie dans la cavité utérine. Les fibromes sous-séreux se forment à l'extérieur de l'utérus.

Consultez un médecin si vous présentez l'un des symptômes suivants : douleurs pelviennes persistantes ; règles abondantes ou douloureuses qui vous empêchent de mener vos activités. Des saignements légers entre les règles, des difficultés à vider votre vessie, une fatigue et une faiblesse persistantes peuvent être des symptômes d'anémie (faible taux de globules rouges). Consultez immédiatement un médecin en cas de saignements vaginaux abondants ou de douleurs pelviennes soudaines et intenses.

Les fibromes utérins sont-ils dangereux

Les fibromes utérins ne sont pas dangereux. Cependant, ils peuvent provoquer des douleurs et des complications,

notamment une diminution du nombre de globules rouges (anémie). Cette affection peut entraîner une fatigue importante due à une perte de sang significative. Si vos règles sont abondantes, votre médecin pourra vous prescrire un supplément de fer pour prévenir ou traiter l'anémie. Parfois, une personne anémique a besoin d'une transfusion sanguine (collecte de sang) en raison de la perte de sang. Les fibromes n'interfèrent généralement pas avec la fertilité. Cependant, certains fibromes, en particulier les fibromes sous-muqueux, peuvent provoquer l'infertilité ou une fausse couche. Les fibromes peuvent également augmenter le risque de certaines complications de grossesse.

Page suivante

Ces complications incluent : le décollement placentaire, qui survient lorsque le placenta, organe qui fournit l'oxygène et les nutriments au bébé, se sépare de la paroi interne de l'utérus ; le retard de croissance intra-utérin, qui se produit lorsque le fœtus ne se développe pas comme prévu ; et la prématurité, c'est-à-dire la naissance du bébé avant la 37^e semaine de grossesse. Les chercheurs étudient encore les causes des fibromes. Cependant, des recherches supplémentaires sont nécessaires sur les moyens de les prévenir. Il est possible qu'il ne soit pas possible de prévenir les fibromes utérins. Mais seul un faible pourcentage de ces tumeurs nécessitent un traitement. Vous pouvez réduire votre risque de développer des fibromes en adoptant des habitudes de vie plus saines. Essayez de maintenir un poids santé, de faire de l'exercice régulièrement et de suivre un régime alimentaire équilibré, riche en fruits et légumes.

Certaines études indiquent que la pilule contraceptive ou les contraceptifs progestatifs à longue durée d'action

peuvent réduire le risque de fibromes. Cependant, l'utilisation de la pilule contraceptive avant l'âge de 16 ans pourrait être associée à un risque accru. Compte tenu de leur nature chronique et souvent évolutive, les fibromes utérins sont pris en charge par des programmes de traitement structurés qui visent à équilibrer le contrôle des symptômes, la préservation de la fonction reproductive et la prévention des complications. Ces programmes peuvent inclure un suivi longitudinal ou une intervention active faisant appel à diverses modalités médicales et chirurgicales, en fonction du profil clinique de la patiente et des objectifs thérapeutiques.

Dra. Yoania Vinent Danger

*Spécialiste de premier degré en
médecine générale intégrale
Santiago, Cuba*



INVITATION VIP

Vente Signature
DE L'OUVRAGE

DROIT MORTUAIRE

DE LA MORT JURIDIQUE À LA ZOMBIPHOBIE

J'ai l'insigne honneur de vous convier à la vente-signature de mon ouvrage intitulé DROIT MORTUAIRE le dimanche 01 novembre 2026 à l'hôtel Montana à compter de 10ham.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir parmi nos invités de marque, je vous prie d'agréer, l'expression de ma très haute considération.

Prix format VIP de l'ouvrage : 7. 500 gourdes haïtiennes.

Prix format régulier de l'ouvrage : 5 000 gourdes haïtiennes.

Prix étudiant : 3000 gourdes

*Jean Renel SENATUS
Auteur*



QUE FAIRE POUR DÉCLARER UN SINISTRE AUTOMOBILE ?

1. Compléter le formulaire de déclaration Accident Auto. Il est disponible :
 - sur notre site web <http://aic.ht/guide/>
 - par email : envoyer votre demande à sinitre.auto@aic.ht
 - en personne au siège de la AIC au 4 rue Jean Gilles Blvd Toussaint Louverture
2. Faire des photos du véhicule à l'emplacement du sinistre.
3. Renvoyer le formulaire et les photos :
 - par email à sinitre.auto@aic.ht
 - en personne au siège de la AIC

Notre équipe vous répondra le plus rapidement que possible sachant que nous enregistrons un nombre élevé de réclamation.

Alternative Insurance Company

(509) 28 12 63 00

3, rue Jean Gilles, Blvd. Toussaint Louverture, Port-au-Prince, Haïti

contact@aic.ht

www.aic.ht

Le droit des femmes à l'égalité : une obligation de l'État haïtien, non une faveur

Par Sarah Kerssinvil



Il est des débats que l'on prétend ouvrir alors que le droit les a déjà tranchés. Celui de l'égalité entre les femmes et les hommes en Haïti en fait partie. Car l'égalité n'y est pas une aspiration, ni un thème de campagne, ni une générosité que le pouvoir accorderait selon l'humeur du moment : elle est une norme positive, de rang supérieur, d'application immédiate, dont la méconnaissance engage la responsabilité de l'État. La question n'est donc pas de savoir si les femmes ont ces droits, mais pourquoi ceux qui doivent les garantir ne le font pas.

Tout part de la Constitution du 29 mars 1987, qui consacre l'égalité de tous devant la loi en son article 18 et reconnaît l'exercice des droits civils et politiques sans distinction de sexe en son article 17.

Le constituant n'a pas voulu d'une égalité d'apparat : l'amendement de 2011 a ajouté l'article 17.1, qui exige une participation d'au moins trente pour cent de femmes à tous les niveaux de la vie nationale, y compris dans les services publics. Un seuil chiffré, une obligation de résultat, une égalité réelle et non simplement proclamée. À cela s'ajoute l'article 19, qui charge l'État de garantir le droit à la vie, à la santé et au respect de la personne humaine, trois droits que la violence sexiste nie directement.

Mais le socle ne s'arrête pas à nos frontières, et c'est ici que le droit haïtien devient redoutable pour qui voudrait s'y soustraire. L'article 276-2 de la Constitution dispose que les traités ratifiés font partie de la législation du pays et abrogent les lois qui leur sont contraires. Haïti a ratifié la Convention américaine relative aux droits de l'homme, qui garantit la non-discrimination, l'égalité devant la loi et la protection judiciaire. Elle est liée par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui impose l'égalité des droits des hommes et des femmes. Elle a ratifié la CEDAW en 1981 et la Convention de Belém do Pará en 1997. Ces textes ne sont pas des vœux : ils sont intégrés à l'ordre interne, invocables devant les juges, et le juge haïtien est tenu d'écarter toute disposition contraire. Et quand bien même on voudrait s'en défendre, la règle *pacta sunt servanda*, reconnue comme principe coutumier, rappelle qu'un État ne se délie pas de ses engagements en invoquant ses difficultés internes.

Ces engagements ont un contenu précis, et ce contenu est exigeant. L'article 2 de la CEDAW commande de poursuivre « par tous les moyens appropriés et sans retard » l'élimination de la discrimination : l'inscription du principe

d'égalité dans le droit, des sanctions, une protection juridictionnelle effective, l'abrogation des dispositions discriminatoires, et l'action contre la discrimination exercée par toute personne ou entreprise. Le Comité CEDAW, dans sa Recommandation générale n° 28, a précisé que ces obligations sont immédiates et non progressives, ce qui ruine d'avance l'argument de la patience. Quant aux violences, l'article 7 de la Convention de Belém do Pará impose à l'État d'agir avec la diligence voulue pour les prévenir, enquêter et sanctionner, d'établir des procédures équitables et efficaces, et de garantir la réparation. La Cour interaméricaine l'a martelé dès *Velásquez Rodríguez c. Honduras* en 1988 : l'État répond de la violation commise par un particulier lorsqu'il n'a pas fait ce qu'il fallait pour la prévenir ou la punir. Elle l'a appliqué aux violences faites aux femmes dans *Campo Algodonero c. Mexique* en 2009, condamnant l'inertie des autorités, et la Commission interaméricaine a jugé dans *Maria da Penha c. Brésil* en 2001 que la tolérance de l'impunité des violences conjugales est en soi une violation. Le Comité CEDAW, enfin, dans ses Recommandations générales n° 19 et n° 35, a établi que la violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination et que l'impunité engage l'État.

Qu'on ne dise pas que le législateur haïtien a ignoré ces principes : il les a lui-même reconnus. La loi de 1982 a mis fin à l'incapacité juridique de la femme mariée, le décret du 6 juillet 2005 a érigé le viol en crime et dépénalisé l'adultère, et un ministère dédié aux droits des femmes existe depuis 1994. C'est précisément ce qui rend le constat accablant : le principe est acquis, la norme est connue, et pourtant la victime attend toujours que l'enquête s'ouvre,

que la procédure avance, qu'un abri existe, qu'une mesure Un droit sans recours effectif n'est plus un droit, c'est une promesse non tenue. Or, selon le Projet d'articles de la Commission du droit international sur la responsabilité de l'État, une omission persistante est un fait illicite au même titre qu'une action : elle oblige l'État à y mettre fin, à offrir des garanties de non-répétition et à réparer.

On répondra par la tradition. Le droit lui répond d'avance : l'article 5 de la CEDAW oblige l'État à modifier les schémas socioculturels fondés sur l'infériorité d'un sexe, et aucune coutume ne prévaut sur une norme constitutionnelle ou conventionnelle. On répondra par la patience. Mais le préjudice de la victime est présent, et le droit à un recours effectif garanti par l'article 25 de la Convention américaine n'admet aucun ajournement. On répondra par les contraintes institutionnelles. Mais un État ne peut tirer argument de sa propre carence pour échapper à ses obligations.

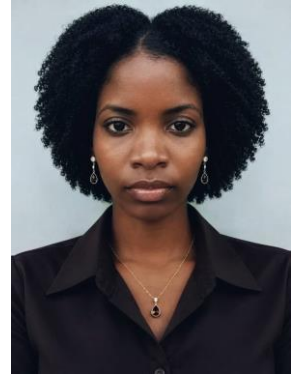
Il reste donc à faire ce que le droit commande : appliquer réellement le quota de l'article 17.1 avec des mécanismes

de protection soit prononcée.

de contrôle et de sanction, adopter une législation complète contre les violences faites aux femmes assortie d'ordonnances de protection immédiates, rendre la justice accessible par la formation des magistrats et des forces de l'ordre, l'assistance juridique et la protection des plaignantes et des témoins, garantir l'égalité de rémunération à travail de valeur égale sous le contrôle de l'inspection du travail, scolariser effectivement toutes les filles, et collecter les données qui permettent de mesurer tout cela. Rien de ceci n'est à inventer. Tout est déjà écrit, signé, ratifié.

L'égalité des sexes n'est pas à construire : elle est à appliquer, et chaque jour d'inexécution prolonge un manquement que le droit ordonne de faire cesser.

SarahTaïna Kersainvil



COORDINATION NATIONALE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES DROITS HUMAINS



FORUM NATIONAL DES DROITS HUMAINS

Thème :

**Société civile actrice de la démocratie :
dialogue, participation et responsabilité
dans le processus électoral.**



29 octobre 2026
9h-15h



Hôtel Montana
Salle Horizon

CNOSCIDH

La sélection haïtienne féminine de football en panne de coaching

Par Ulysse Jean Chenet



La sélection féminine haïtienne de football avec une pléiade de stars évoluant dans les plus grands clubs d'Europe en 1ère division. Elle compte en son sein, **Melchie Daëlle Dumorney**, l'une des meilleures joueuses au monde et prétendante du ballon d'or 2026.

Pourtant, face à la République dominicaine, l'année dernière on n'a pu obtenir qu'un match nul. Cette semaine, l'équipe haïtienne a subi lamentablement deux défaites face au Japon 5-1 et face à l'Australie 7-1. C'est une grande déconvenue pour Melchie et ses coéquipières qui préparent leur match de barrage face à l'équipe mexicaine de football pour la Coupe du Monde Brésil 2027.

L'équipe nationale féminine de football, est actuellement dirigée par l'entraîneuse suédoise **Pia Sundhage**. Depuis son arrivée, la sélection haïtienne féminine n'a pas progressé.

Au contraire, elle a totalement régressé : les résultats ne sont pas du tout satisfaisants. S'agit-il de pure coïncidence ? Peut-on imputer ces revers à l'incompétence de madame Sundhage. Quelles en seraient les causes exactes ?

Le match de barrage face à la sélection mexicaine de Football sera d'un très grand enjeu. Si les grenadières

y voudront obtenir leur billet de qualification. En cas de victoire, faudra-t-il renforcer l'équipe ou du moins tout bonnement changer le coaching pour se rendre au Brésil.

Ulysse Jean Chenet

(509) 4183 9811/ 4458 0309

Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR
Confiez-nous vos publicités

Nous avons un lectorat de plus de 20 mille membres répartis à travers Haïti, les États-Unis, le Canada, la France, la République Dominicaine, les Antilles et l'Afrique.

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook: Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262



Marie Kistcha
OBAS
(MUTCHI)

SENATÈ NÒ



+(509) 5500 6262



info@mutchiobas.com



www.mutchiobas.com

AN N FÈ L ANSANM

LES OEUVRES PICTURALES DE MARIE DANDINE MURAT

Dandine Marie Murat est une artiste haïtienne polyvalente, formée à l'*École Nationale des Arts (ENARTS)*. Elle évolue depuis plus de vingt ans au cœur de la création artistique et culturelle. Son parcours est marqué par une forte présence dans les expositions, les projets cinématographiques, les conférences, ainsi que dans des collaborations nationales et internationales. Elle s'illustre par une constance remarquable et une contribution active à la valorisation du patrimoine artistique haïtien. Ses compétences et ses expériences : peinture, techniques mixtes, participation et organisation d'expositions, sensibilité artistique et expression contemporaine, travail collaboratif dans des projets culturels. Elle a également une bonne connaissance du patrimoine artistique haïtien. Ses centres d'intérêt : création artistique, préservation du patrimoine culturel et collaboration avec institutions et artistes internationaux.

Pour toutes vos commande, contactez : Dandine Murat / Tél 509 41626171. Peinture, support : Toile de fil.



BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haïti

Une âme haïtienne qui rayonne sur la scène picturale de Miami

Par Siméon Manfred, Président de l'Alliance Française des Cayes

Dans le dynamisme artistique de Miami, une voix singulière se distingue par sa force et son authenticité : celle de Michèle Boulos. Peintre haïtienne établie en Floride, elle incarne cette rencontre rare entre l'héritage vibrant d'Haïti et l'ouverture cosmopolite de la scène américaine. Son œuvre, à la fois intime et universelle, mérite aujourd'hui une attention bien plus large que celle qu'elle reçoit.

Née en Haïti, Michèle Boulos puise dans la richesse culturelle de son pays natal une inspiration profonde. Couleurs éclatantes, mémoire collective, spiritualité, quotidien des gens simples : tout chez elle témoigne d'un attachement viscéral à cette terre caribéenne qui a façonné son regard. Pourtant, c'est à Miami, ville-carrefour où se croisent les diasporas, qu'elle a choisi de développer pleinement son langage pictural.

Ce double ancrage — Haïti au cœur, Miami comme atelier du monde — donne à sa production une texture unique. Ses toiles ne sont pas de simples évocations folkloriques ; elles sont des traversées, des dialogues entre deux mondes, des ponts tendus entre le souvenir et le présent.

Le travail de Michèle Boulos se reconnaît à sa palette chaleureuse et à sa manière de faire vibrer la lumière. Chaque composition semble habitée : les personnages, les paysages, les scènes de vie portent en eux une charge émotionnelle qui touche bien au-delà des frontières haïtiennes.

Son art s'inscrit dans la grande tradition de la peinture haïtienne, celle qui a su conquérir les amateurs du monde entier par sa vitalité, sa spiritualité et son inventivité. Mais Michèle Boulos y apporte sa propre signature : une sensibilité contemporaine, une réflexion sur l'exil, la

diaspora et l'identité. Elle ne peint pas seulement Haïti ; elle peint l'Haïti telle qu'elle se vit, se rêve et se transmet loin de ses côtes.

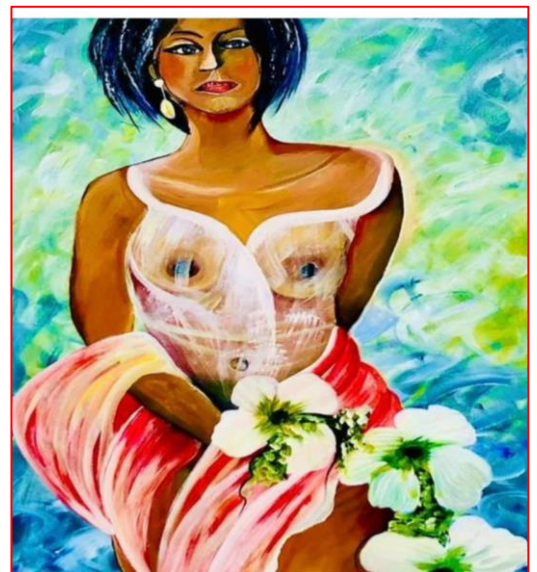
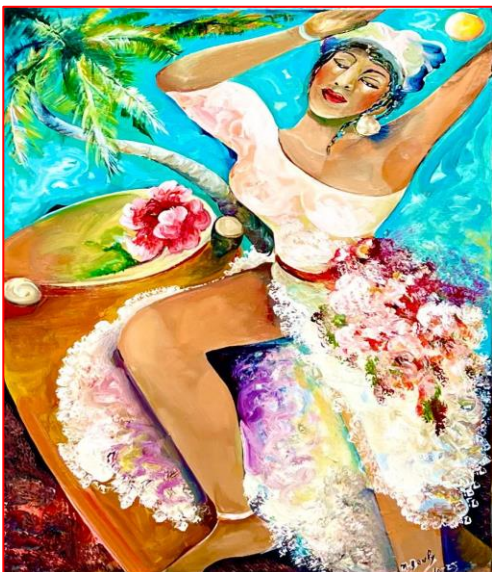
Par son parcours et sa production, Michèle Boulos fait honneur à l'art haïtien. Elle en prolonge la longue lignée de créateurs qui, depuis des décennies, ont donné à ce petit pays une place disproportionnée dans l'histoire de l'art mondial. Chaque exposition, chaque toile vendue, chaque regard posé sur son travail contribue à faire rayonner cette culture si souvent réduite à ses seules difficultés.

Dans un contexte où l'art haïtien est encore trop fréquemment cantonné à des clichés ou à des cercles restreints, le travail de Michèle Boulos rappelle une évidence : Haïti est une terre de création majeure, et ses artistes méritent les mêmes espaces, les mêmes critiques et la même reconnaissance que ceux de n'importe quelle autre nation.

Il est temps que le public — amateurs d'art, collectionneurs, institutions culturelles, médias — accorde à Michèle Boulos l'attention qu'elle mérite. Son œuvre n'est pas seulement belle ; elle est nécessaire. Elle porte une voix, une histoire, une beauté que notre époque ne peut se permettre d'ignorer.

Découvrir Michèle Boulos, c'est découvrir une part de l'âme haïtienne telle qu'elle se réinvente aujourd'hui, à Miami et ailleurs. C'est aussi reconnaître que l'art de la diaspora est un pont, non une rupture. Et c'est, enfin, rendre justice à une artiste dont la production continue d'enrichir notre humanité commune.

**Pour vos commandes, contactez Michele Boulos
au :3055826481**



CHIKTAIL SOSO

Chiktay Aransò: bokal 16 ons: 2,500 Goud;
Bokit chiktay aransò. 15 mil Goud;
Soso chiktay gen 4 varyete chiktay:
Aransò, mori, lanbi, pwason.
Bokal 16 ons ak 32 ons.



Engredyan: piman, piman dous, echalòt, zonyon, luil.
Telefòn: 509-37205428 pou plase kòmand.
Imèl: chiktailsoso@gmail.com

Quand Rutshelle Guillaume fait salle comble à Boston

Par Homère L. Jean



Rutshelle Guillaume

Elle a ensuite puisé dans son riche répertoire pour interpréter quelques-uns de ses titres les plus populaires, les uns plus entraînants que les autres, au grand bonheur de ses fans, qui les ont repris en chœur. Richard Cavé, du groupe Kaï, a rejoint Rutshelle sur scène pour interpréter la chanson *Tolere w*, dans un duo parfaitement harmonieux. Dëna Babe était, elle aussi, de la partie et a eu le plaisir de se produire aux côtés de Rutshelle Guillaume.

La présence d'Anie Alerte a été accueillie avec une immense joie. Ovationnée par les spectateurs, elle a fait son apparition sur scène avec une énergie remarquable. Rutshelle l'a accueillie comme une perle rare. Wow ! Il y va sans mentionner la présence de Blondedy Ferdinand, son amie et partenaire d'affaires (business partner) qui, elle aussi, a fait le voyage de la Floride pour assister au concert de Rutshelle Guillaume. Trois parmi les plus belles femmes haïtiennes, deux grandes artistes, deux énergies positives, deux belles Haïtiennes : des talents qui brillent de mille feux ! Bravo, Mesdames !

Rutshelle Guillaume n'en est pas à son coup d'essai. On se souvient de ses nombreux prix, distinctions et trophées

Pour célébrer ses 12 ans de carrière musicale, Rutshelle Guillaume a convié ses fans au MGM Music Hall at Fenway, à Boston, dans l'État du Massachusetts, pour un spectacle inoubliable baptisé *The 12 ERA Concert*. Présenté à guichets fermés, ce concert a réuni des fans, des artistes et des amis de Rutshelle Guillaume, surnommée « la Rebelle ». Dans une salle archicomble, plus de 5 000 personnes ont répondu à l'invitation de la diva haïtienne, qui continue, grâce à sa remarquable dextérité artistique, à faire flotter haut le bicolore haïtien.

Peu après la prestation du DJ G-One, Rutshelle a fait son entrée sur scène sous une pluie d'applaudissements.

remportés lors de compétitions nationales, régionales et internationales. Autant de récompenses qui témoignent de son talent et de son rayonnement dans l'univers musical. Rutshelle n'a pas quitté la scène sans remercier ses fans, ses amis, ses commanditaires et les artistes qui l'ont toujours soutenue. Cette dernière a profité de ce méga-concert pour lancer son nouvel album, fraîchement sorti, au grand plaisir de ses innombrables fans.

Elle en a également profité pour rendre un vibrant hommage, amplement mérité, à André Déjan, l'excellent trompettiste du groupe Nu Look, dirigé par le maestro Arly Larivière, décédé il y a environ un mois et demi.

Désormais, les fans de Rutshelle Guillaume, dispersés dans différents États américains et dans plusieurs autres pays, se posent tous la même question, non sans impatience : à quand le prochain concert de Rutshelle Guillaume ?

En attendant, il ne leur reste plus qu'à patienter... et à espérer que la Rebelle leur réserve bientôt une nouvelle surprise !

Homère Jean

+561 762 9378 / homereljean@yahoo.com

MISS EARTH NIGERIA 2026

Enenimiete Mercy SuoYo ou Mercy Suoyo

- Âge : 21 ans
- Taille : 1 m 63
- Origine : Port Harcourt dans l'Etat de Rivers
- Expérience : Première dauphine à *Miss Earth Nigeria-Air 2021*
- Cause : Elle défend la restauration des mangroves et les écosystèmes côtiers dans la région du delta à travers

le projet "Roots o résilience" (Les racines de la résilience).

Elle représentera le Nigéria au concours de beauté international *Miss Earth 2026* qui se tiendra aux Philippines le 12 Décembre prochain, lequel accueille généralement entre 70 et 90 pays. Haïti ne figure pas encore à la liste des nations ayant retenue leur place pour l'édition 2026.





**POUR TOUS
VOS PROJETS DE
MOBILITÉ À
L'INTERNATIONAL,
CHOISISSEZ
LE TEF !**



Centre de langue française
Quand le français est une force

Calendrier des Examens de TEF **Septembre et octobre 2026**

Inscriptions	Date de passations
Jusqu'au 10 septembre	13 septembre 2026
Jusqu'au 24 septembre	27 septembre 2026
Jusqu'au 8 octobre	11 octobre 2026
Jusqu'au 22 octobre	25 octobre 2026

Pièces à apporter pour l'inscription :

*** Copie passeport ou CIN + Fiche dépôt**

Prix : TEF immigration : \$ 250 US
TEF académique : \$ 285 US

Effectuez votre dépôt au compte suivant à la Sogebank : Alliance Française des Cayes # 2516003874

N.B. Une fois le paiement effectué, toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence non justifiée ou d'abandon, le candidat n'est pas remboursé, ni par l'Alliance Française ni par la CCI Paris Ile-de-France. Pour cela, les candidats sont priés de bien vérifier leur motivation et leur disponibilité avant de procéder au paiement des frais d'inscription.

En cas d'absence justifiée et validée par la CCI Paris Ile-de-France, l'inscription peut être reportée sur une autre session de l'année en cours.

Pour plus d'infos, passez au secrétariat de l'Alliance Française des Cayes
ou appelez-nous aux 3636-8343 / 3760-4121, Courriel : cours.aflescayes@gmail.com



MISS UNIVERSE BOTSWANA 2026

Dabilo Debbie Moses ou Dabilo Moses

Âge: 22 ans

Experiences:

- Miss Botswana 2012
- Miss Independence Botswana 2022
- Miss Supranational Botswana 2023

- Top 24 à Miss Supranational 2023

- Première dauphine Miss Universe Botswana 2025

Education:

- technologie créative.
- Journalisme





HAITI-ESPOIR



"HAITI-ESPOIR" est une revue hebdomadaire de l'actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d'Haïti et du Monde. La finalité, c'est d'apporter sa pierre à la reconstruction d'Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le "libertador" Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd'hui au fond de l'abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l'éthique, la neutralité et l'objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l'austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **"HAITI-ESPOIR"** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas* !>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de "HAITI-ESPOIR" : 4260-000410.

Compte en USD de "HAITI-ESPOIR" : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !